

juges du lieu sont tenus d'y avoir l'œil très-attentivement ; & ils seront punis eux-mêmes en cas de négligence ou de contravention.

Le reste de l'ordonnance prescrit aux Catholiques diverses précautions pour ne point irriter les sectaires & ne point donner occasion à des troubles qui pourroient devenir inquiétans. On leur recommande entre autres choses *d'incuier à leurs auditeurs la doctrine catholique, de s'étendre sur son excellence, son utilité & son exclusive vérité, mais sans amertume & sans allusions piquantes contre les Protestans.* (a)

Cette ordonnance étoit à peine émanée que Sa M. Imp. réfléchissant sur le grand nombre de mauvais Catholiques qui par ignorance ou par libertinage avoient renié la foi de leurs peres (b), fit publier un nouveau

(a) Il faut convenir que dans ces pais-là les sermons dégénéroient quelques fois en satyres, souvent en satyres basses & triviales. Plus d'une fois je n'ai pu me défendre de quelque rougeur, en voyant défendre ma religion avec de telles armes. La vérité, & sur-tout la vérité des dogmes religieux est si respectable, que c'est l'outrager cruellement que de lui associer des moyens qui en dérogeant à sa dignité opèrent des fruits absolument opposés à ses fruits naturels, *la confusion ou la perversion des auditeurs.* *

(b) Il est certain que l'ignorance est très-grande parmi le peuple de ces contrées, sur-tout à la campagne. Les marques extérieures de la religion sont visibles & frappantes, mais il y a peu de cette religion intérieure qui naît des lumieres de l'esprit & des

* *Ad nihil utile nisi ad subversionem athenarum.*
2. Tim. 2.